



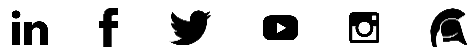
LES JEUNES
IHEDN

MARE NOSTRUM

Frontières maritimes et ZEE stratégiques en Méditerranée

L'île de Chypre

Par **Léo GODARD**,
membre du comité Marine & Océans



Comité **Marine & Océans** des Jeunes IHEDN



Contexte

Située dans le bassin Levantin, au cœur de la Méditerranée orientale, l'île de Chypre fut marquée par une histoire riche et mouvementée. Ayant vécu la domination d'immenses empires, de l'empire grec d'Alexandre le Grand à l'Empire ottoman, en passant par les Empires romain et byzantin, l'île réussit à conserver son héritage culturel hellénistique et orthodoxe. Notamment connue pour avoir servi de base arrière aux Francs durant les croisades lancées par les chrétiens au Proche-Orient, l'île dispose encore aujourd'hui d'une position stratégique certaine dans une des régions les plus troublées du monde.

La situation géopolitique de Chypre est en effet l'une des plus complexes de la région. De nos jours, l'île est divisée en deux Etats : au sud, la république de Chypre, internationalement reconnue et indépendante depuis 1960, membre de l'Union européenne avec une population de culture grecque et orthodoxe ; au nord, la République turque de Chypre du Nord (RTCN), proclamée en 1983 avec une population turque et musulmane. Elle n'est reconnue que par la République de Turquie, qui avait permis sa création en envahissant le nord de l'île en 1974. Une des particularités de l'île se trouve également dans la présence des deux enclaves militaires britanniques d'Akrotiri et Dhekelia, des bases militaires souveraines hébergeant la seule base de la Royal Air Force en Méditerranée .

Aujourd'hui, les deux États chypriotes sont séparés par la « ligne verte », traversant notamment la ville de Nicosie, capitale commune (et partagée) des deux entités. La situation extrêmement complexe entre les deux Etats, mais également leurs situations par rapport aux autres Etats de la Méditerranée (et plus particulièrement la Turquie), sont la source de répercussions majeures dans le domaine maritime.

L'île de Chypre et ses ZEE

L'île de Chypre étant donc liée à plusieurs ZEE, nous prendrons pour base celle de la République de Chypre. Cette dernière a réussi à délimiter officiellement le sud-est de sa ZEE, en signant dans un premier temps un accord avec le Liban en 2007 (non ratifié par ce dernier) puis avec Israël en 2010. Concernant sa frontière maritime avec la Syrie, la limite des ZEE syro-chypriotes n'est pas clairement définie, et semble de facto se baser sur le principe « d'équidistance ». Enfin, la République de Chypre avait signé un troisième accord en 2003, cette fois-ci avec l'Égypte. Cependant, cet accord qui a déterminé la délimitation des deux ZEE sur le principe d'équidistance (principe servant également de base aux accords Chypre-Liban et Chypre-Israël) se trouve contesté par la Turquie, qui détermine sa propre ZEE selon le principe « du plateau continental ».

Ainsi, la République de Chypre est confrontée aux ambitions turques en Méditerranée, La Turquie disposant en effet d'une ZEE de taille modeste par rapport à sa superficie terrestre : étant entourée de nombreuses îles grecques, ainsi que de l'île chypriote, la Turquie voit ses ambitions limitées si le principe d'équidistance est utilisé pour définir sa ZEE. La Turquie a donc mis en place la doctrine de la « patrie bleue », théorisé par l'amiral Gürdeniz en 2006 : celle-ci est en partie née suite à la décision venant de Chypre d'appliquer la carte de Séville en 2004, un document théorique découpant les ZEE de Méditerranée orientale selon le principe d'équidistance. Cette ambition ne recouvre pas seulement des enjeux territoriaux, mais vise aussi à mettre la main sur une partie des ressources stratégiques de la Méditerranée orientale, en premier lieu le gaz naturel, particulièrement présent dans cette région.

L'établissement d'une ZEE turque selon son plateau continental cantonnerait notamment Chypre à sa mer territoriale et sa zone contiguë (soit 24 miles marins) sur son flanc est. Pour ménager son voisin, la République de Chypre a décidé d'ouvrir 13 blocs de forage dans la partie sud de sa ZEE (partie demeurant la moins contestée par ses voisins), dont 12 ont été mis aux enchères à destination de compagnies pétrogazières internationales. Cependant, la Turquie considère quand même que certains de ces blocs empiètent sur sa ZEE, et multiplient les démonstrations de force à cet égard.

La République de Chypre fait également face à une autre problématique, cette fois-ci au nord-ouest de son territoire, avec la question de la délimitation de sa ZEE avec celle de la République turque de Chypre du Nord. Se trouvant dans l'impossibilité de conclure un accord de délimitation avec cette dernière, car cela signifierait alors une reconnaissance de facto, La nation gréco-chypriote doit cependant composer avec les ambitions de sa république sœur et ennemie, demeurant sous la protection de la Turquie. Cette dernière est ainsi à la manœuvre pour concrétiser les ambitions de la république turco-chypriote pour constituer sa ZEE, zone qui se retrouverait indirectement sous contrôle de la Turquie, dont la république sécessionniste dépend entièrement.

Les revendications de la RTCN en matière de ZEE sont particulièrement ambitieuses, et portent étonnement jusqu'au sud de la République de Chypre. La RTCN ne disposant pas de la puissance nécessaire pour imposer ses vues, c'est ainsi la Turquie qui se charge d'appuyer ses revendications en mer. Cette dernière n'hésite alors pas à employer la force : en février 2018, la marine turque s'est déployée pour empêcher le navire de forage SAIPEM 12000, affrété par la compagnie ENI, de rejoindre le bloc 3 pour procéder à des forages . Suite à cet évènement, le gouvernement turc décida à son tour de l'envoi de plusieurs missions de forage dans les zones maritimes disputées avec Chypre. La Turquie ne semble d'ailleurs pas prête de céder sur ses revendications, sa marine de guerre allant même jusqu'à harceler en décembre 2018 le Nautica Geo, un navire affrété par Total, alors qu'il devait conduire des explorations dans les blocs 7 et 11 pour Total et dans les blocs 6 et 8 pour ENI, blocs qui sont pourtant situés à l'extrême sud de Chypre , et où se trouve le gisement de gaz « Aphrodite », qui est aujourd'hui le plus important découvert en ZEE chypriote.

Enfin, Akrotiri et Dekhelia étant des bases militaires « souveraines » britanniques, le Royaume-Uni pourrait théoriquement demander un droit à l'établissement d'une zone maritime autour de ses bases, voire d'une ZEE, une problématique que la république de Chypre se doit également de prendre en compte.

Enjeux stratégiques et risques sécuritaires

La Méditerranée orientale demeure une poudrière où les ambitions se confrontent. Dans le cas de Chypre, la petite république gréco-chypriote n'est pas de poids pour résister aux agressions du voisin turc.

De plus, la République de Chypre ne fait pas partie de l'OTAN contrairement à la Turquie, qui instrumentalise l'alliance atlantique pour satisfaire ses ambitions, même si l'État chypriote a réussi à développer progressivement sa relation avec les États-Unis, ces derniers ayant récemment décidé une levée partielle de l'embargo pesant sur Chypre, au grand dam du président Erdogan .

Elle exerce également une diplomatie dynamique afin de coordonner son action avec ses voisins, dont la plupart renforcent leurs oppositions à « l'expansionnisme néo-ottoman », tels que l'Égypte, Israël ou bien sûr la Grèce, avec laquelle Chypre partage de forts liens historiques et culturels. Cette alliance est aussi l'occasion de se coordonner à plusieurs pour l'exploitation et l'exportation du gaz de Méditerranée orientale.

Enfin, Chypre peut compter sur l'appui de l'Union européenne, dont elle est membre à part entière. Cependant, ce soutien demeure extrêmement limité dans les faits, beaucoup de nations européennes ne souhaitant pas se lancer dans l'établissement d'un rapport de force poussé avec la Turquie, l'Allemagne en tête. Seule la France assume une politique véritablement ambitieuse en Méditerranée orientale, en renforçant ses coopérations de défense avec la république gréco-chypriote, comme en témoigne l'envoi en août dernier de deux Rafale sur la base Andreas Papandreou, près de Paphos à Chypre .

REFERENCES

BIBLIOGRAPHIE	LIENS
Quitterie Arnoux, « Chypre-Turquie : de l'eau dans le gaz - Enjeux juridiques, stratégiques et sécuritaires découlant de l'exploitation de gaz offshore en zone maritime contestée », mémoire de recherche - Université Jean Moulin Lyon III, p.44, 2019-2020.	/
Nicolas Mazzuchi, « Les ressources énergétiques de la Méditerranée orientale dans le grand jeu gazier international », Diplomatie, n°105, p.47, septembre-octobre 2020.	/
Matthieu Caillard, « Qu'est-ce que la « patrie bleue » ? Une conversation avec l'idéologue de la doctrine géopolitique turque », Le Grand Continent, 26 octobre 2020.	https://legrandcontinent.eu/fr/2020/10/26/cem-gurdeniz-geopolitique-maritime-turque/
Marie Verdier, « En Méditerranée orientale, les eaux de la discorde », La Croix, 19 février 2020.	https://www.la-croix.com/Economie/Monde/En-Mediterranee-orientale-eaux-discorde-2020-02-19-1201079236
Laurent Lagneau, « Les bases britanniques contestées à Chypre », Zone Militaire, 4 janvier 2012.	http://www.opex360.com/2012/01/04/les-bases-britanniques-contestees-a-chypre/
Le Figaro avec AFP, « Les Etats-Unis lèvent partiellement l'embargo sur les armes visant Chypre », Le Figaro, 1 septembre 2020.	https://www.lefigaro.fr/flash-actu/les-etats-unis-levent-partiellement-l-embargo-sur-les-armes-visant-chypre-20200901
Photo – European Space Agency	https://www.esa.int/ESA_Multimedia/Images/2016/03/Cyprus?fbclid=IwAR3FKxYf90nU1HUKxxwCQxlRUgiUgfeUhJM77f145vzMIFkFzTVKSgCJilo